

Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale

Le Président fédéral N/Réf. VPAG 2024/033 Paris, le 6 septembre 2024

Objet: Revendication

Monsieur le Premier Ministre,

Après une longue période d'attente, nous pouvons espérer que votre nomination à cette fonction de chef du gouvernement de la République Française permette afin de remettre en scène un véritable dialogue entre les différents partenaires sociaux.

Si d'apparence, celui-ci peut sembler bloqué depuis la dissolution de l'Assemblée Nationale du 9 juin dernier, la réalité pour l'ensemble des agents territoriaux serait plutôt à fixer un cap en prenant comme référence « la conférence salariale de 2023 », à savoir le 12 juin 2023, avec sa fameuse mesure phare, la trop fameuse « Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat de 800€ » à géométrie variable selon les versants et les collectivités territoriales.

Dans les faits, c'est cet élément pour les agents territoriaux qui est le déclencheur de la tempête! La dissolution de l'Assemblée nationale n'a fait qu'empirer les choses, puisque l'ensemble des textes en cours de négociation pour la fonction publique territoriale est à nouveau suspendu et/ou à mettre à la poubelle, depuis cette date. Nous n'oublions pas non plus le long épisode sans ministre de la Fonction publique de janvier/ février 2024.

La FA-FPT rappelle ici, son opposition à la réforme de la fonction publique tel proposée par l'ancien ministre en charge de la fonction publique. Celle-ci est une véritable provocation pour tous les agents et le service public en général.

La **FA-FPT** considère qu'il faut arrêter les réformes interminables. La seule priorité, doit être le pouvoir d'achat. Nous sommes aujourd'hui dans une situation d'urgence pour ne pas dire de survie de la fonction publique territoriale.

Si la priorité absolue de la **FA-FPT** porte sur le pouvoir d'achat avec une indexation du SMIC sur l'inflation et en conséquence une revalorisation de la valeur du point d'indice, nous en portons d'autres. La **FA-FPT** réclame l'évolution de la carrière et des rémunérations avec l'évolution des grilles indiciaires afin que l'avancement d'échelon retrouve tout son sens, ainsi que les avancements de grade et les « promotions ». La **FA-FPT** demande la création d'un socle indemnitaire obligatoire fixé à 20% du traitement indiciaire pour chaque agent. Cela doit être le minimum du régime indemnitaire pour les agents de la fonction publique. D'autres revendications portent sur l'actualisation des taux des indemnités et du supplément de traitement familial. Nous voulons par exemple le réajustement de l'indemnité de résidence pour qu'elle corresponde aux véritables coûts de résidence des différentes régions. D'autres mesures d'accompagnements peuvent être mis en œuvre telles que l'actualisation de la valeur des jours contenus dans un CET, les frais de déplacement et de repas, la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA).

Monsieur Michel BARNIER Monsieur le Premier Ministre Hôtel Matignon 57 rue de Varenne 75007 Paris Par un dialogue social efficace et réel, il faut donner des moyens véritables aux représentants syndicaux dans toutes les instances et dans tous les niveaux, autrement dit dans toutes les collectivités. En effet, si certains moyens qui sont prévus par les textes, ils ne sont toujours pas respectés ou interpréter sur le principe de la libre administration. Par exemple, certains syndicats se retrouvent sans local ou sans matériel pour mener leur action. De plus, les agents ayant fonction de « représentants syndicaux » voient inexorablement leur évolution de carrière bloquée. Pour la FA-FPT, C'est inacceptable et cela doit changer immédiatement. La FA-FPT affirme que le dialogue social doit peser sur le court terme et non en multipliant les réunions avec des échéances finales à 12 ou 18 mois. C'est beaucoup trop long. L'urgence est là, il y faut y répondre dans les meilleurs délais. Il n'est plus temps d'attendre pour voir aboutir les discussions sur le pouvoir d'achat, la Protection Sociale Complémentaire, la qualité de vie au travail et la santé des pompiers, la retraite des policiers municipaux...

Pour conclure cette lettre, la **FA-FPT** souhaite réaffirmer que "l'heure est plus que jamais au combat". Elle reste pleinement engagée dans la défense de sa priorité majeure : le pouvoir d'achat. Il est essentiel que les agents territoriaux puissent vivre dignement de leur rémunération, car cela relève d'une question de survie.

Dans cette attente de vous rencontrer afin de négocier sur l'ensemble de ces points, la **FA-FPT** vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'expression de notre parfaite considération.

Pascal Derepas Président de la FA-FPT